

ARRETE N° 2022-016

fixant la capacité d'accueil de formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

RENOUVELLEMENT DE CAPACITE D'ACCUEIL ANNUELLE

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

rattachée à L'institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS)
19 avenue de Maison Blanche – 93331 Neuilly-sur-Marne cedex

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU	le code de la santé publique et notamment ses articles L.438-3 et R.4383-2 ;
VU	la délibération n° CP 2020-122 du 4 mars 2020 approuvant le règlement régional des formations paramédicales ;
VU	l'arrêté n°2021-120 du 2 juillet 2021 portant délégations de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR) ;
VU	l'arrêté n° 16-169 du 30 mai 2016 portant renouvellement de la capacité d'accueil de l'institut de formation en soins infirmiers de l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon ;
VU	l'arrêté n° 2020-224 du 9 octobre 2020, autorisant l'augmentation de 5 places Ségur/rentrée 2020 ;
VU	l'arrêté n° 2021-446 du 22 novembre 2021, autorisant l'augmentation de 15 places Ségur/rentrée 2021 ;
VU	l'instruction favorable par les services régionaux de la demande n° 40324 déposée le 15 juillet 2020 ;
VU	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 2 mars 2021 ;

Article 1

Autorise le renouvellement de la capacité d'accueil de **221 places maximum par an**, hors apprentissage et VAE, à raison d'une session, pour l'institut de formation en soins Infirmiers, de l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS).

Article 2

L'enseignement est dispensé en formation initiale par voie scolaire et en formation continue au 19 avenue de Maison blanche à Neuilly-sur-Marne (93).

Article 3

Cette autorisation est valable **cinq ans** à compter de sa date de notification.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire
Le 26 janvier 2022

La présidente du conseil régional,
Valérie PECRESSE

par délégation,
La cheffe du service Relations avec les
organismes,
Valérie VARAULT

